



Berne, le 27.07.2020

TARIF DES DOUANES SUISSES Tares

Etat: 1^{er} août 2020

Cette mise à jour contient principalement:

- l'adaptation des taux du droit suite à la modification de l'ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr ([RS 916.01](#)) ([OFAG](#)):
Annexe 2, "Droits de douane applicables aux marchés des semences des céréales, des aliments pour animaux, des oléagineux, des marchandises dont les sous-produits de transformation servent à l'alimentation des animaux et des céréales secondaires pour l'alimentation humaine";
- modification de l'ordonnance du DEFR et du DETEC relative à l'ordonnance sur la santé des végétaux ([OSaVé-DEFR-DETEC](#); [RS 916.201](#)) ([RO 2020 3073](#));
- des adaptations rédactionnelles.